

Compte rendu de la séance du 25 juin 2015

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin 19 heures 00

le conseil municipal d'Estang, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme France DUCOS sur convocation du 19 juin 2015

Etaient présents : Madame France DUCOS, Monsieur Alain BARBE, Madame Véronique RANDE, Madame Josiane BRACKE, Monsieur Joseph TORRENT, Monsieur Régis BENVENUTO, Monsieur Patrick DUBOS, Monsieur Jean François CASANOVAS, Madame Benedicte LEQUERTIER, Madame Bernadette LABARTHE, Monsieur Georges REMONT, Monsieur Christophe LENCAUCHEZ, Monsieur Alain DUPUY

Absents : M. Joël LABURTHE ayant donné procuration à M. Joseph TORRENT -

Monsieur Leny MAYORAL

Secrétaire(s) de la séance: M. Alain BARBE

Ordre du jour:

1°/ ELECTIONS SENATORIALES DU 6 SEPTEMBRE

DESIGNATION DES DELEGUES SENAORIAUX TITULAIRES ETSUPPLEANTS

2°/ PROPOSITION DE REPARTITION DU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALE

Délibérations du conseil:

1°/ ELECTION DES DELEGUES - ELECTIONS SENATORIALES PARTIELLES (DE 2015 040)

Les conditions de quorum étant remplies , il est procédé , par vote à bulletin secret , à l'élection des délégués du Conseil Municipal pour les élections Sénatoriales partielles du 6 septembre 2015.

TITULAIRES

. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés [b - c]	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu : DUCOS France : 14 voix

LABURTHE Joel : 14 voix

BARBE Alain : 13 voix

LEQUERTIER Bénédicte : 1 voix

MME DUCOS France , M. LABURTHE Joël , M. BARBE Alain sont élus délégués titulaires

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obenu : REMONT GEORGES : 14 voix

RANDE VERONIQUE : 14 VOIX

LEQUERTIER BENEDICTE : 14 VOIX

**M REMONT GEORGES Mme RANDE VERONIQUE Mme LEQUERTIER
BENEDICTE sont élus délégués suppléants :**

REPARTITION DU FPIC (DE 2015 041)

Le Maire expose que dans le cadre du mécanisme de péréquation des ressources intercommunales et communales qui consiste à prélever une partie des recettes fiscales aux structures les plus favorisées pour reverser aux structures les moins favorisées , trois modes de prélèvement et de reversement sont possibles : la répartition de droit commun (solution 1) , qui est actuellement en place, la répartition à la majorité des 2/3 (solution 2) , et la répartition dérogatoire libre (solution 3)

Elle précise qu'il serait opportun , afin d'équilibrer la situation financière de la CCGA, d'opter pour la répartition dérogatoire libre appelée solution 3 dans le tableau communiqué à l'assemblée et annexé à la présente délibération . Elle précise que cette répartition alternative doit faire l'objet d'une délibération communautaire à la majorité des deux tiers ainsi que de l'ensemble des conseils municipaux avant le 30 juin 2015.

Un débat s'engage au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2336-3 e tL.2336-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la solution 3 apparait comme étant la solution la plus opportune pour concourir à l'équilibre financier de l'EPCI

Adopte par 13 voix favorables et une abstention la solution dérogatoire libre appelée solution 3 dans le tableau annexé à la présente délibération .

QUESTIONS DIVERSES

Ecole : le devis de remplacement du vidéo projecteur est présenté à l'assemblée par Mme le Maire et M. le 1er adjoint ; le conseil municipal ne donne pas suite et demande des précisions sur le matériel qui sera prochainement mis à disposition de l'école ; à cet effet, il décide de rencontrer les enseignant(e)s .

Alain BARBE informe l'assemblée qu'un devis est demandé à l'entreprise FLORES pour reprendre le bas des murs de la future classe de Mme Lannepax.

M. Alain BARBE présente le devis de remplacement de la pompe immergée du Pesqué : le conseil municipal interrogé se prononce pour le maintien du jet d'eau sur le Pesqué . Le devis de la SARL Bonnefemme est accepté.

Mme le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du dossier d'extension du réseau d'assainissement collectif sur la voie communale de Péhage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 15.